

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation
30.10.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq
le cinq novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGAUT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. JAGER, Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, M. OLIVIER, Mme LIÉBOT.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Brice OLIVIER à M. Gilles ROUX

Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs pour le concert du 11 janvier 2026 par l'Orchestre Vienne Artistic

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de sa tournée de concerts de fin d'année, l'Orchestre Vienne Artistic, dirigé par Thomas Claverie, propose à notre commune d'accueillir l'une de ses représentations publiques, le dimanche 11 janvier 2026.

L'Orchestre Vienne Artistic est un orchestre symphonique départemental, composé de musiciens professionnels et d'élèves en voie de professionnalisation. Il s'inscrit dans une dynamique artistique ambitieuse, à la croisée de l'excellence musicale, de l'ancrage territorial et de l'accessibilité culturelle.

Dirigé par Thomas Claverie, chef d'orchestre expérimenté, l'orchestre a pour vocation de diffuser la musique symphonique sur l'ensemble du territoire de la Vienne et au-delà, en favorisant les coopérations locales avec les communes, établissements scolaires, conservatoires et structures culturelles.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le ~~11.4.2025~~ 11.4.2025

Publié le :1.4.2025.....

Notifié le :

L'Orchestre départemental propose des tarifs adaptés et conformes à ce qui se pratique dans les autres collectivités :

- 12 € (plein tarif)
- 8 € (tarif réduit : Étudiants, jeunes 12-18 ans, sans emploi, bénéficiaires minima sociaux)
- Gratuit moins de 12 ans

Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 21 octobre 2025,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces tarifs.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

